



Projet d'accueil au sein des plaines de vacances Gesves EXTRA asbl Septembre 2016

Gesves EXTRA est une association d'opérateurs extrascolaires gesvois. Elle est active dans le cadre de l'accueil des enfants avant et après l'école durant l'année scolaire ainsi que lors des journées pédagogiques sur l'entité de Gesves.

Les plaines sont une réponse à un besoin identifié dans le cadre du programme CLE de la commune, constatant le manque ou l'absence d'accueil lors de certaines périodes de vacances.



L'asbl Gesves EXTRA est une association d'opérateurs extrascolaires gesvois, agréé par l'ONE.
S.S. : Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 Gesves - gesves.extra@gmail.com
Coordinatrice : DUBOIS Valérie - 083/670.203 - 0491/ 36.05.78
DEXIA : 068-2479336-43 - RPM Namur 891.066.645

Projet pédagogique des PLAINES de VACANCES organisées par l'asbl Gesves EXTRA

Ce projet est lié au projet pédagogique global de l'asbl Gesves EXTRA consultable, notamment, via le site de la commune de Gesves www.gesves.be ou via notre site : www.gesvesextra.be
Il s'articule logiquement autour des valeurs défendues par Gesves EXTRA : respect, ouverture, coopération et en priorité celles de liberté, de participation et d'autonomie

- **Liberté** : Tout enfant, tout jeune a besoin de souffler, de se reposer, de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages.
Le secteur extrascolaire est un espace-temps pour cela.
C'est l'occasion pour lui de poser des choix au sein de sa structure d'accueil... qu'il ait ou non choisi d'être là.
- **Autonomie et Participation** : Toute sphère éducative a pour mission de rendre l'être humain acteur et responsable dans une structure ouverte sur son environnement.
Le secteur extrascolaire s'inscrivant dans le temps « libre », il importe que chaque enfant, chaque jeune, seul et avec le groupe, vive au quotidien ces valeurs.

- Nos valeurs :

Le respect de l'enfant et de chacun, dans ses compétences et ses différences.

Faire preuve d'empathie, d'ouverture et de flexibilité.

- Nos convictions

Nous voulons être attentifs à la place des familles. En effet, nous pensons que pour le confort de l'enfant, il est important de pouvoir tenir compte de sa réalité, de ses valeurs propres à sa famille. Nous voulons que notre approche soit personnalisée.

Apporter une attention toute particulière à la qualité de la communication que nous développons, au sein de l'équipe, avec les enfants et les parents, ...

Etre attentif aux partenariats que nous développons, afin de valoriser la démarche de l'accueil et de l'animation des enfants.

Responsabiliser les animateurs et les enfants, afin de faire preuve d'adaptation en fonction des endroits dans lesquelles nous animons (écoles, locaux communaux, sortie extérieures,...), ce qui peut avoir pour effet de permettre de tenir compte de l'autre.

Nous devons apporter de l'attention et du suivi à la préparation de nos animations, ce qui améliore la collaboration, l'ambiance et la dynamique de groupe.

Nous nous inscrivons dans une démarche professionnelle et à professionnaliser.

Nous devons penser à nos actes et à l'image de « modèle » que nous pouvons représenter auprès des enfants.

L'enfant doit prendre place et pouvoir s'exprimer dans ce qu'il veut faire et dire.

L'enfant doit prendre du plaisir et s'amuser.

Nous voulons mettre tout en place pour que chaque enfant puisse trouver sa place au sein des groupes que nous animons.

- Nos objectifs et les moyens pour les atteindre :

Que l'enfant s'épanouisse :

Moyens :

- développer l'écoute et la prise de parole, lors des moments d'échanges, de jeux,...
- Le responsabiliser (lui donner des rôles valorisant dans le cadre d'animation, l'inciter à participer de façon global et active dans les animations mise en place de l'animation, participation active ou pas à celle-ci (en fonction de ses ressentis, ses envies, ...), participer au rangement, ...
- Favoriser la bonne intégration de chacun, par des jeux de coopération, inscrire les enfants dans des objectifs communs, ...

Développer l'asbl dans ses rôles et fonctions qu'elle peut, doit remplir au sein de la commune :

Moyens :

- Fonction sociale : donner des possibilités d'accueil supplémentaires aux familles, par des propositions concertées avec la coordinatrice ATL de la commune.
- Permettre aux enfants d'élargir leurs réseaux sociaux et leurs horizons.
- Proposer des prix abordables pour chaque famille
- Etre à l'écoute et proposer des horaires flexibles.
- Permettre à l'équipe de se remettre en question
- Soigner la qualité des thèmes proposés.
- Solliciter l'intérêt pour nos animations, en gardant un fonctionnement de proximité.
- Assurer des rentrées permettant la survie de l'asbl, au-delà des subsides qu'elle perçoit.
- Valoriser les temps d'accueils extrascolaires dans les écoles par des propositions et animations adaptés aux enfants (taille du groupe, âges,...)
- Soigner la communication sur nos activités.
- Partager notre expérience en accueillant de nouveaux animateurs.

- Développer des collaborations avec des « experts » dans certains domaines de l'animation, (magicien,...) afin de proposer des animations variées et abordables à tous.
-

1. Des règles

- Communiquer au maximum sur notre façon de fonctionner.
- Pouvoir s'appuyer sur un règlement de travail.
- Etablir en concertation avec le C.A, des règles de fonctionnement quotidiennes.
- Faire preuve d'ouverture et développer un esprit critique.
- Assurer un suivi aux demandes, (des animateurs, des parents, des enfants,...)
- Responsabiliser tout un chacun sur les différentes tâches à accomplir (préparation des animations, respect du matériel, suivit administratif,.....).

Nous estimons que :

- L'enfant est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain ;
- L'enfant a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé ;
- L'enfant gagne à évoluer au sein d'un groupe ;
- L'enfant doit pouvoir s'exprimer librement sur ce qu'il souhaite
- La plaine de vacances est un lieu d'éducation à part entière, un espace-temps durant lequel l'enfant peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui même ;
- La plaine de vacances s'organise autour d'un projet hebdomadaire ;
- La plaine est un lieu d'intégration et d'acceptation des autres et de leurs opinions
- Les animateurs sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs ;
- Les animateurs ont besoin de temps de préparation en équipe
- Les animateurs doivent être sensibles, attentifs à l'accueil des familles et à l'importance des échanges avec elles.
- Les animateurs doivent faire preuve de réserve et de non jugement face aux différentes situations des familles

C'est pourquoi, en organisant des plaines de vacances, Gesves EXTRA souhaite :

Permettre à chacun de se construire globalement

- en organisant l'espace en plusieurs lieux d'action ;
- en privilégiant le dialogue ;
- en permettant à l'enfant de jouer et bouger dans un espace sécurisé ;
- en accueillant les enfants dans des groupes structurés en fonction de leurs âges.
- En adaptant les programmes d'animations au rythme et aux capacités des enfants
- En accueillant et en intégrant des enfants en situation de handicaps; mentaux, physiques, ou les 2 associés

Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs

- en privilégiant les contacts par des échanges et des animations permettant aux enfants de tisser des liens ;
- en instaurant des temps d'échanges afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs.
- En personnalisant notre approche pour chaque enfant, en fonction de ses attentes, de ses envies, de sa personnalité et de sa famille.

Organiser des temps d'accueil et de loisirs autonomes

- en mettant à disposition des enfants un grand choix de jeux de société (et un animateur pour les expliquer et/ou pour jouer avec eux) ;
- en proposant des activités et un matériel variés pour des loisirs créatifs (perles, scoubidous, plâtre, marionnettes, masques, ...).

Animer des temps d'accueil et de loisirs en groupe

- en instaurant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- en proposant des projets à court ou long terme ;
- en proposant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération.
- En proposant des semaines thématiques, unissant les enfants autour d'objectifs communs
- En organisant des animations ponctuelles, dans des groupes verticaux,

Valoriser les enfants au travers de leurs actes

- en mettant en avant leur(s) réalisation(s) ;
- en proposant des temps de parole collectif.
- En mettant en place une approche pédagogique basée sur des feed-back positifs
- En soulignant leurs comportements positifs au sein du, des groupes
- En favorisant la coopération entre les enfants
- En soutenant la communication avec les parents et ainsi, souligner les comportements des enfants, en présence de ceux-ci.

Règlement d'Ordre Intérieur des Plaines de vacances Gesves EXTRA asbl

Ouverture

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00.

Un service d'accueil gratuit, pour les enfants est accessible de 7h30 à 09h00 (le matin) et de 16h00 à 18h00 (le soir).

Lieux d'accueil

Celui-ci est précisé dans le fascicule d'informations.

Il s'agit toujours d'un des lieux d'accueil de l'asbl :

Hall de Sports à Gesves

Locaux communaux (croix-rouge, local de la musique,...)

Local de l'accueil centralisé (Ry Del Vau, 5, 5340 Gesves)

Inscription et participation financière

L'inscription se fait pour une semaine entière, le projet d'animation étant construit sur cette base.

Elle se fait principalement via internet et via le formulaire diffusé lors de l'organisation de chaque plaine, dans les écoles et lors de nos permanences. Les parents doivent aussi compléter une fiche médicale, permettant à l'équipe d'animation d'être informée de tout risque ou de précautions particulière à prendre à l'égard d'un enfant.

Lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, la coordinatrice et l'équipe rencontre la famille afin de pouvoir obtenir un maximum d'informations concernant l'enfant.

La P.A.F. est 60€ pour le 1^{er} enfant, 55€ pour le second, 50€ pour les troisièmes et suivants. Le prix est préférentiel à partir du 2^{ème} enfant afin de permettre l'accès à nos semaines d'animations plus facilement.

La P.A.F. comprend tous les frais d'animation, les assurances, les sorties éventuelles, la soupe à midi et les collations saines et variées (2 par jour et par enfants). Les enfants doivent apporter leur pique-nique.

Le montant doit être versé sur le compte de l'asbl Gesves EXTRA, au minimum 7 jours avant le début de l'activité, **au n° de compte : DEXIA : BE66 0682 4793 3643** avec les NOM et Prénom des enfants + date de la semaine en communication

Sur base d'un certificat médical, l'absence à une journée de plaine est remboursée 4€. Sans certificat médical, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Une permanence pour les inscriptions aux Plaines de vacances se tient dans nos bureaux (au-dessus du point Culture et Tourisme), auprès de la Coordinatrice de l'asbl.

Repas

Les enfants apportent leur dîner (tartines, pistolets, sandwiches ...), ceux-ci sont mis au réfrigérateur.

Un repas est parfois organisé et préparé par les enfants, les fournitures sont fournies par l'asbl.

De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent gratuitement se servir suivant leur besoin.

Groupes d'âge

Les enfants sont répartis en petits groupes en fonction de leur âge
En fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un groupe ou l'autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation et (les parents si nécessaire)

Vie quotidienne

Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées. Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : Rangement et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune, ...)
- Le respect de chacun : L'accent est mis sur la politesse et la communication. Des moments d'écoute des enfants sont organisés, entre autre par des petites réunions, soit en fin de journée ou en fin de semaine.
Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : locaux et matériel...
Interdiction absolue d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).
L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe.
Si un GSM est confié à l'enfant, le coordinateur doit en être averti. Son utilisation ne sera permise que pendant les garderies.
L'asbl Gesves EXTRA n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur qui n'auraient pas été confiés au coordinateur.
- La vie inter-âges : La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont également organisées...

Encadrement

La Plaine de Vacances est placée sous la responsabilité de la Coordinatrice de l'asbl.

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par les **animateurs qualifiés**, suivant le décret du 21 septembre 2001 modifié en 2009
(Infos : www.centresdevacances.be)

Les équipes d'animation sont constituées de permanents de l'asbl et de volontaires.

Les animateurs de la plaine sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret Centres de vacances. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française. 1 animateur sur trois, au moins, est breveté.
Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 10 enfants avec un encadrement renforcé pour les moins de 6 ans.

On y retrouve :

La coordination de Plaine

La coordination de la plaine est confiée à un coordinateur ou une coordinatrice breveté(e) en centre de vacances. Il (ou elle) est agé(e) d'au minimum 18 ans.

La coordinatrice est la garante du projet pédagogique de la plaine. Lors des réunions de préparation, elle coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec les équipes d'animateurs de chaque groupe d'âge, dans le respect de leur mission définie ci-dessous.

Durant la présence des enfants, la coordinatrice de plaine est également une animatrice ! Elle est cependant garante de la bonne exécution des projets d'animation définis.

A cet effet, elle organise un débriefing avec les animateurs et dresse une évaluation des activités et leur déroulement.

(gestion administrative : attestation, vérification des paiements,).

Les responsables de groupe.

Au nombre de 2 ou 3 selon le nombre d'enfants, ces animateurs brevetés ont une expérience importante en plaine de vacances. En plus des animateurs, Ils sont responsables d'un groupe (animateurs et enfants) et sont particulièrement sensibles au bon déroulement des animations au quotidien. Aussi, ils veillent au respect du règlement et au bon fonctionnement (respect du matériel, bonne dynamique de groupe, respect des enfants entre eux,....). En cas de soucis ou de questions, ils peuvent s'appuyer sur la coordinatrice de l'asbl.

Les animateurs.

Brevetés ou en cours de formation prioritairement, ils préparent minutieusement leurs activités et sont présents aux réunions de préparations organisées. Ils animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe, et assurent la surveillance des enfants durant les temps de vie.

Assurance et Accident

Durant les plaines Gesves EXTRA, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité.

Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant les activités.

Ces frais sont couverts pendant et après les animations.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à votre charge. Cette franchise est de 247,89 € en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident, vous serez avertis en priorité. Le coordinateur de plaine fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Les montants couverts : Frais médicaux : 2784,94 €

Incapacité permanente : 14 873,61 €

Décès : 9915,74 €

Dommmages aux biens : 2784,94 €

Notre assureur : Ethias

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de votre mutuelle.

Le suivi des démarches se fera par la coordinatrice de l'asbl.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice de l'asbl au 083 / 670 203 ou 0491 / 36 05 78. Vous pouvez également contacter directement la coordination de la plaine au 0493 / 07 07 17.

Pour terminer

- Si votre enfant suit un traitement médical, il doit avoir les médicaments nécessaires et la prescription médicale ad hoc. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant.
- Les centres de vacances Gesves EXTRA sont agréés par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances.
- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de ce type de centre de vacances. Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.
- Une attestation fiscale vous sera également remise.